

LA VIANDE DES GENS DU LIVRE (PARTIE 2 SUR 2)

Évaluation:

Description: Deux leçons qui permettront de faire la lumière sur les règles et les restrictions islamiques ayant trait aux viandes d'animaux abattus ainsi que sur les pratiques en vigueur dans les abattoirs occidentaux. Ces leçons fourniront également des pistes d'approvisionnement en viande.

Catégorie: [Cours](#) > [Le mode de vie, mœurs et les pratiques islamiques](#) > [Les lois alimentaires](#)

Par: Imam Kamil Mufti (© 2015 NewMuslims.com)

Publié le: 18 Jun 2019

Dernière modification le: 21 May 2017

Objectifs

- Comprendre les procédures d'abattage des volailles et du bétail dans les abattoirs occidentaux.
- Comprendre la règle au sujet de la viande d'un animal dont on ne sait pas qui l'a abattue, ainsi que celle achetée dans l'épicerie d'un restaurant.
- Des astuces pratiques t'aidant à acheter ta viande.

Termes arabes

- *Chariah* – la loi islamique.
- *Halal* - permis.
- *Haram* - interdit ou prohibé.

Les procédures d'abattage des abattoirs en Occident

Il existe de nombreuses preuves documentées des procédures d'abattage des abattoirs en Occident.

Les procédures d'abattage de volailles

- Le maintien:

À l'abattoir, les volailles sont entassées dans des camions sans nourriture, ni eau pendant 1 à 9 heures ou plus, en attendant d'être tuées. À l'intérieur de l'installation, au niveau de la "ligne d'accrochage des volailles vivantes", les volailles sont accrochées à un support en métal qui les maintient par les pieds, la tête en bas.



·Le bac à étourdissement par électrocution:

Ensuite, leurs têtes et la partie supérieure de leurs corps sont entraînées dans un bac d'eau vibrant appelé "étourdisseur". Cette eau est froide et salée pour conduire l'électricité. Son but est de les immobiliser, de les empêcher de se débattre et de paralyser les muscles de leurs plumes pour qu'elles puissent être ôtées facilement. Parfois, la machine tombe en panne et le poulet est suspendu dans cette eau pendant des heures.

·L'égorgement:

Après avoir été traînées dans le bain "étourdissant", les volailles se font partiellement trancher la gorge avec une lame de machine en rotation et / ou un couteau de boucher manuel. Bien souvent, on manque les artères car elles sont dissimulées à l'intérieur du cou de la volaille.

·Le tube de saignée et le bac d'eau bouillante:

Pendant qu'elles sont toujours en vie - l'industrie maintient intentionnellement les volailles en vie pendant le processus d'abattage afin que leurs cœurs continuent à pomper du sang - elles sont ensuite suspendues à l'envers pendant 90 secondes dans un tube de saignée où elles sont censées mourir d'hémorragie. Seulement, des millions d'oiseaux ne meurent pas, tandis qu'un nombre indéterminé d'oiseaux se noient dans des flaques de sang lorsque la ligne qui les transporte s'approche trop près du sol. Qu'ils soient morts ou vivants, les oiseaux sont ensuite déposés dans des bacs d'eau à moitié bouillante. En 1993, sur 7 milliards d'oiseaux abattus dans des installations américaines, plus de 3 millions d'oiseaux ont été plongés vivants dans des bacs d'eau bouillante.^[1] Selon un ancien ouvrier d'abattoir, lorsque les poules sont ébouillantées vivantes, elles "se débattent, crient, donnent des coups de pied et leurs yeux sortent de leurs têtes. Ils sortent souvent à l'autre extrémité les os brisés, défigurés et ayant perdu certaines parties de leurs corps pour s'être débattues énergiquement dans le bac."

·Du point de vue de la *Chariah*, cette méthode pose problème pour les raisons suivantes:

(a) L'étourdissement peut éventuellement entraîner la mort. Selon certaines estimations, jusqu'à 90% des poulets meurent des suites d'une électrocution. Si tel est le cas, le poulet sera mort avant que son cou ne soit coupé et est considéré comme une charogne.

(b) Les lames des machines qui tranchent la gorge manquent souvent la gorge ou ne la tranchent que partiellement. L'industrie de la volaille a un nom spécial pour ce poulet: les "peaux rouges. Ils sont ensuite tués dans un bac d'ébouillantage. Ces poulets sont également considérés comme des charognes.

(c) Lorsqu'une machine tranche la gorge, il n'est pas possible de dire Bismillah pour chaque poulet. Au mieux, la personne peut le dire avant de démarrer la machine. Dire Bismillah au moment de l'abattage est une exigence pour que la viande de l'animal soit halal.

Les procédures d'abattage du bétail

Avant d'être abattus, les bovins d'Occident sont gardés dans ce que l'on appelle un "parc d'engraissement" ou ville à vaches. Au lieu d'être nourris avec de l'herbe, on les gave de maïs peu coûteux pour les faire grossir en peu de temps. Comme le maïs crée des problèmes de santé, on leur donne alors des antibiotiques. Il y a jusqu'à 100 000 animaux sur quelques centaines d'acres. Les vaches ont à peine assez d'espace pour se tenir debout, elles dorment et se reposent dans du fumier. La première chose à faire est de retirer le fumier lorsque les bêtes sont transférées du parc d'engraissement à leur arrivée à l'abattoir. C'est une opération difficile et du fumier peut être retrouvé dans la viande. Comme le fumier contient des E-Coli et d'autres agents pathogènes, on irradie la viande.

Aux États-Unis, conformément à la loi, les animaux d'élevage doivent être assommés par choc électrique, par gazage, par un coup de massue sur la tête ou par un tir entre les yeux à l'aide d'un projectile à ressort (appelé "système de projectile captif") avant d'être suspendus la tête en bas et abattus par égorgement. Au cours de cette étape du processus, seules les deux veines jugulaires sont tranchées, tandis que l'œsophage et les voies respiratoires restent intacts.

Voici une procédure typique: un homme tenant un objet qui ressemble à un puissant pistolet à clou, appelé étourdisseur, injecte un projectile en métal dans le cerveau de la vache, juste entre les yeux. Ce projectile est de la taille et de la longueur d'un crayon épais et est censé tuer cérébralement l'animal.

La viande d'un animal étourdi est-elle halal s'il a été abattu par un musulman, un juif ou un chrétien? Dans certains cas, les animaux meurent certainement avant d'être abattus, ce qui les rend haram. Les savants qui ont observé de près certaines de ces procédures ont émis des doutes sur le fait que l'animal soit encore vivant après avoir été touché entre les yeux. Dans certains cas, les décharges électriques et les émanations de gaz provoquent également une mort par asphyxie. Cela semble être un domaine où beaucoup d'investigation reste à effectuer par les experts musulmans. Étourdir les animaux de cette manière est pour le moins une pratique douteuse et il est à noter que les juifs ne la pratiquent pas.

Consommer de la viande vendue dans les épiceries occidentales ne peut pas être considérée comme *Halal* pour les raisons suivantes:

(a) Il est impossible de connaître la religion de celui qui a abattu l'animal, car de nombreuses personnes travaillent dans les abattoirs: hindous, sikhs, bouddhistes, athées et des gens sans religion.

(b) Si la majorité des habitants de la région où se trouve l'abattoir sont issus des Gens du Livre, il n'existe aucun moyen de savoir si celui qui a abattu l'animal n'est qu'un américain portant un prénom chrétien, à l'image de beaucoup d'occidentaux qui portent des noms chrétiens, mais qui ne sont pas chrétiens.

(c) Même si l'on suppose que la personne est chrétienne, la plupart des méthodes utilisées dans les abattoirs rendraient l'animal clairement haram ou tout du moins douteux (comme l'étourdissement des vaches).

Compte tenu de ce qui précède, un musulman n'est pas autorisé à acheter sa viande dans les épiceries occidentales, sauf s'il est certain que la viande provient d'un animal abattu conformément aux exigences de la Chariah.

Adi ibn Hatim rapporte ce qui suit: J'ai interrogé le messager d'Allah sur la chasse. Il m'a répondu: "Quand tu tires ta flèche, prononce le nom d'Allah et si tu trouves que c'est la flèche qui a tué l'animal, mange de sa viande, sauf si tu le trouves tombé dans l'eau, car tu ne sais pas dans ce cas si c'est l'eau qui a causé sa mort ou ta flèche."[\[2\]](#)

Ce hadith démontre que s'il y a des indices que la viande est halal et d'autres qu'elle est haram, ce sont les seconds qui l'emportent. En outre, une viande est considérée comme non permise jusqu'à ce qu'il soit prouvé qu'elle est halal, conformément à ce qu'affirment de nombreux juristes.

Qu'en est-il lorsque nous ne savons si le Nom d'Allah a été mentionné lors de l'abattage d'un animal par un juif ou chrétien?

La viande d'un tel animal est permise, sans qu'il n'y ait de divergence à ce sujet entre les savants.

La viande d'animaux abattus par des païens, des hindous et des athées

Les savants s'accordent à dire qu'une telle viande est haram et qu'elle ne peut être consommée.

Si un hindou ou un polythéiste n'abat pas l'animal lui-même, mais qu'il se fournit en viande halal, on peut en manger alors.

Qu'en est-il si on ne sait pas qui abattu l'animal et comment, comme lorsqu'on trouve de la viande dans l'épicerie d'un restaurant?

(i) Si on en trouve dans un pays à majorité musulmane, on peut acheter la viande dans un marché et la consommer sans divergence à ce sujet entre les savants, même si nous ne connaissons pas le nom de la personne qui a abattu l'animal ni si elle l'a fait conformément à la Chariah. En effet, on suppose que ce que l'on trouve sur les terres musulmanes répond aux critères fixés par la Chariah.

‘Des gens à qui on avait offert de la viande et qui ne savaient pas si on avait dit Bismillah à l'abattage ou non interrogèrent le Prophète. Il leur ordonna de dire Bismillah dessus et de le manger.’

(ii) Dans un pays où la majorité des gens ne sont ni juifs ni chrétiens, la viande ne peut pas être achetée sur les marchés et ne peut être consommée, à moins que l'on s'assure ou que l'on ait de bonnes raisons de croire qu'elle a été correctement abattue par un musulman, un juif ou un chrétien.

(iii) Si on la trouve dans un pays où l'on trouve à la fois de la viande halal et de la viande haram, elle n'est pas permise car elle est douteuse; puisque lorsque halal et haram coexistent, c'est le haram qui l'emporte. Il faut par conséquent s'abstenir de telles viandes. C'est la position de la majorité des érudits qui est étayée par le hadith de 'Adi qui a demandé: "Supposons que j'envoie mon chien mais je trouve un autre chien en chasse et que je ne sache pas quel chien l'a attrapé?". Le Prophète répondit: "N'en mange pas, car même si tu as mentionné le nom d'Allah sur ton chien, tu ne l'as pas mentionné sur l'autre chien."

(iv) Si on la trouve dans un pays où la majorité des gens sont juifs et chrétiens, la règle par défaut est la même que pour les terres musulmanes, car leur viande est autorisée au même titre que celle des musulmans. Mais lorsqu'on a de bonnes raisons de croire que l'animal n'a pas été abattu selon les critères fixés par la Chariah, il n'est pas permis d'en manger sauf s'il est établi que l'animal a été abattu de manière appropriée. Ceci est le cas le plus fréquent dans les pays occidentaux, comme l'ont déclaré de nombreux chercheurs qui ont vécu ici ou qui ont enquêté à ce sujet au cours de leurs visites.

Astuces pratiques

- Recherche en ligne des magasins musulmans halal dans ta région ou dans les villes voisines.

- Contacte ta mosquée locale ou demande à des amis musulmans de t'informer sur les magasins vendant de la viande halal.
- En ce qui concerne la viande d'animaux abattus par des juifs et des chrétiens, il convient de veiller à ce qu'elle ne soit pas transformée. Si elle est transformée, il convient de lire l'étiquette des ingrédients. Dans de nombreux cas, de l'alcool (vin rouge / vin blanc) est ajouté aux produits à base de viande pour les attendrir et les aromatiser.
- Tu peux acheter de la viande crue estampillée casher dans les épiceries du coin.

Notes de bas de page:

[1] Loi de liberté de s'informer #94-363, Volailles abattues, condamnées et réduites à l'état de cadavres, 6/30/94.

[2] Sahih Muslim.

L'adresse internet de cet article:

<https://webcache001.newmuslims.com/fr/articles/300/la-viande-des-gens-du-livre-partie-2-sur-2>

droits d'auteur © 2011 - 2024 NewMuslims.com. Tous les droits sont réservés.